

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	34
Nombre de pouvoirs	10
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 153

Validation de la Grande Traversée VTT de la Creuse – 3ème tronçon

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée (départ à 21H20 avant le vote du point 18) ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin à BAUCULAT Annick ; DUGAUD Isabelle à HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge à BIALOUX Claude ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis ; FOURNET Marie-Hélène à ROULET Alain ; SAINTRAPT Alex à BERTIN Valérie ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABOURIER Dominique

Rappel du contexte

Le projet de Grande Traversée VTT de la Creuse (label de la Fédération de cyclisme), initié en 2020 et phasé en plusieurs tronçons, bouclera en 2023, avec un 3ème tronçon.

A ce jour, ce sont 375 km qui permettent aux vététistes, en itinérance, de traverser la Creuse sur de beaux chemins. Le site Terra sports 23 valorise ce circuit sur sa page : <https://www.terrasports23.com/grande-traversee-vtt>

Les départs/arrivées du tronçon n°2 s'effectuent à partir de la gare de la Souterraine. Le parcours de 262km passe ensuite par Dun-le-Palestel, les Monts de Guéret puis vers le sud-est à Aubusson (gare routière). Il a été inauguré le 1^{er} juin 2022 et passe, pour Creuse Grand Sud, par les communes de Saint-Alpinien, Néoux, Saint-Avit-de-Tardes (en limite de Commune), Saint-Pardoux-le-Neuf, Moutier-Rozeille et Aubusson **mais n'emprunte que des GR® (GR 46 et GR4).**

Le tracé du troisième tronçon part d'Aubusson et rejoint le point de départ, la gare de La Souterraine. Le tracé de ce 3^{ème} tronçon va rajouter environ 155 km et 17 communes (env.). Il a été proposé par l'ensemble des EPCI traversées et le Syndicat Mixte « Le Lac de Vassivière » fin août 2022. Il emprunte à 68% des GR® et GR de Pays®. 50 km environ sont des chemins ou routes ou portions privées hors GR® et GR de Pays®. Son inscription au PDIPR est en cours. Une inauguration est prévue en mai 2023.

Ce tronçon commence à Aubusson (gare routière) et traverse les communes de Blessac, Vallière et Saint-Yrieix-la-Montagne, soit 31 km dont 8 km hors GR et GR de Pays. Le passage sur des portions appartenant à des privés a été réduit au maximum. Quelques parcelles privées seront empruntées (9 parcelles dont 5 appartenant à la commune de Vallière sur le camping et une à la commune d'Aubusson), il s'agira de signer une convention de passage avec ces propriétaires dont 2 privés au lieu-dit « Bois Chansard ». Un chemin serait à ouvrir à Madery sur la Commune de Saint-Yrieix-la-Montagne, si possible, sinon le tracé suivra la voie communale.

Objet de la demande

Il s'agit aujourd'hui pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud de valider le tracé du troisième tronçon de ce circuit « Grande Traversée VTT de la Creuse » et d'attester de l'entretien des chemins hors GR et GR de Pays. Toutefois le tracé sera validé sous réserve d'obtenir les conventions de passage – cependant si ces conventions ne sont pas obtenues au « Bois Chansard », le tracé passera sur la route (Rue Paul Pauly et Route de Blessac).

Voir tracé joint en annexe.

Cette opération rentre dans le champ des compétences de la Communauté de communes Creuse Grand Sud dans le cadre de l'élaboration et de mise en œuvre d'un schéma d'itinéraires de promenade, de randonnées et de sentiers d'interprétations ainsi que la gestion d'équipement sportif. Elle associera l'Office du Tourisme d'Aubusson-Felletin comme partenaire privilégié au regard des missions de promotion tourisme qu'elle lui confie.

Il s'agit aussi de régulariser l'adoption du tracé du tronçon 2 circulant sur une partie de Creuse Grand Sud mais rappelons-le, empruntant uniquement des GR®, donc ne demandant aucune opération d'entretien de la part de la Communauté de communes.

Eléments d'appréciation

Environ 8 km du tracé du 3^{ème} tronçon seront hors GR et GR de Pays (entre le GR89 (Vallière) et le GR 46 (Saint-Yrieix-la-Montagne)). La GT VTT bénéficiera du label Rando « Qual'Iti Creuse » et, à ce titre, la Communauté de Communes pourra bénéficier d'aide pour l'entretien des chemins (hors GR et GRP) ; pour un taux d'aide maximum de 30%.

Sur quelques portions des conventions d'autorisation de passage s'avèreront peut-être nécessaires afin de maintenir le chemin inscrit au PDIPR et de créer les aménagements appropriés, afin de garantir la sécurité

des usagers et assurer l'entretien courant des chemins (nettoyage, maintenance, élagage) pour qu'ils puissent être praticables toute l'année sans danger prévisible.

Conséquences financières

Il s'agira pour la Communauté de communes d'apporter les moyens humains et financiers pour assurer ses engagements en terme d'entretien courant et de préparer et signer des conventions d'autorisation de passage sur les parcelles privées des communes concernées.

Le coût annuel de l'entretien est estimé à 512 euros, sur la base de Creuse Sud Ouest estimant à 1878€/an le cout d'entretien de 29,53 km de chemins, soit 64€/km/an. Le budget prévisionnel (environ 1 000 €) sera affiné pour projet de budget pour 2023.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le projet global de Grande Traversée de la Creuse en VTT, et notamment le deuxième tronçon,
- **DE VALIDER** le tracé du troisième tronçon proposé en annexe de la présente délibération,
- **D'ENGAGER** la Communauté de communes à entretenir annuellement la végétation des sentiers qui ne relèvent pas de sentiers de Grande Randonnée / Grande Randonnée de Pays, sur le tracé de ce troisième tronçon,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à solliciter d'éventuelles aides relatives à cet engagement, notamment dans le cadre du label Rando « Qual'ITI Creuse »,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

CONTRE : 0

POUR : 35

ABSTENTION : 9 (M MOINE et pouvoir pour Nadine HAGENBACH + MF HAYEZ et pouvoir pour Isabelle DUGAUD+ B ROUGIER et pouvoir pour Stéphane DUCOURTIOUX+ A BAUCULAT et pouvoir pour Benjamin BOUQUET et pouvoir pour Thierry ROGER)

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

21 DEC. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

